



Cours de préparation au Brevet Fédéral de Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel

30ème session – 2026 à 2028

Généralités

- **La 30^{ème} session est ouverte.**
- **Les candidatures définitives** sont prises dans leur ordre de réception jusqu'au 30 septembre 2026.
- Les cours se déroulent les **vendredis de 09h00 à 17h00**.
- Pour la 30^{ème} session, le lieu des cours se situe à Lausanne, rue de Bourg 28 (2^{ème} étage).
- Le camp de préparation aux examens se déroule à l'Hôtel du Léman – Centre de séminaire situé au Chemin de la Fontaine 2, à 1805 Jongny-sur-Vevey.
- Finance du cursus de formation : **CHF 15'200.-**.
- Les examens auront lieu en automne 2028, les frais s'élèvent à **CHF 3'000.-**.

Documentation des cours

L'entier des documents nécessaires seront mis à disposition en ligne sur une plateforme à laquelle vous pourrez accéder au moyen des codes qui vous seront communiqués.

Le contenu de la plateforme étant identique pour toutes les sessions de brevet en cours, il est déconseillé d'imprimer l'entier des documents dès le début de la formation.

En effet, les dispositions légales, les tables techniques, les pratiques changent régulièrement, nécessitant des mises à jour ponctuelles par le corps enseignant.

Ainsi, nous vous recommandons de ne pas télécharger et imprimer les supports avec plus d'une semaine d'avance.



Programme

Branches

- Placements
- Droit
- Technique d'assurance
- Comptabilité
- Administration

Agenda

Le premier cours a lieu le **vendredi 6 novembre 2026**.

Le planning complet se trouve sur le site internet de l'école (www.espp.ch/brevet-federal/).

Contact

www.espp.ch
laura.said@espp.ch

Laura Saïd
+41 79 211 56 61

Informations sur les examens

Le guide complet d'examen est disponible sur le site internet de l'école.

Inscription

L'inscription aux examens doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention de la langue d'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.



Admission

Est admis à l'examen le candidat qui :

- a) détient le certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC), le diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération ou la maturité cantonale ou fédérale (tous les types) ou encore une formation équivalente professionnelle ;
- b) dispose de 3 ans de pratique, dont 1 an au moins en lien avec la prévoyance professionnelle.

Epreuves

<u>Branche</u>	<u>Type</u>	<u>Durée</u>	<u>Pondération</u>
Droit	écrit	2 h	simple
Technique d'assurance	écrit	2 h	simple
Comptabilité	écrit	2 h	simple
Placements	écrit	2 h	simple
Administration	écrit	4 h	double
Administration	oral	30 minutes	simple
TOTAL		12h30	

Conditions d'obtention

- la note générale et la note de l'administration (écrit) sont d'au moins 4.0
- une note entre 4.0 et 3.0 est acceptée
- aucune note inférieure à 3.0 n'est admise